



Agglo du Pays de Dreux  
4 rue de Châteaudun – BP 20159  
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00  
[www.dreux-agglomeration.fr](http://www.dreux-agglomeration.fr)

## **COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2022**

L'an 2022, le 21 novembre à 19 heures, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 15 novembre 2022, s'est réuni à Vernouillet, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

### Étaient présent(e)s :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROULA-MULOTIERE) ; Mme Christine FEUILLEUSE (BOISSY-EN-DROUAI) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAI) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAU (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Christian GUILLOT (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; M. Michel CHRISTIAN (LA

MANCELIERE); Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX- EGLISES) M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAI) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAI) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAI) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; Mme Chantal BREUX (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMACHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY LES VILLAGES) ; Mme Edwige GANDON (TREON) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinna BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAI) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE)

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; Mme Françoise POULET (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL- MOUSSEL) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET).

## Pouvoirs :

M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) donne pouvoir à Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) donne pouvoir à Caroline VABRE (DREUX) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à Jérôme DEPOND (MARCHEZAIS) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) donne pouvoir à Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS).

Le quorum étant atteint, le communautaire peut valablement délibérer.

Formant la majorité des membres en exercice (83/ 123 membres du conseil).

**Secrétaire de séance** : Talal ABDELKADER

## **Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 26 septembre 2022**

**DELIBERATION N°2022-248** - Adoption du Plan Climat Energie Territorial 2021-2023

**Rapporteur** : Christelle MINARD

**Détail des votes : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

*88 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote*

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

- - **ADOPTÉ** le Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2026 de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux dans sa version soumise à consultation du public.

**DELIBERATION N°2022-249** - Modalités de partage de la taxe d'aménagement

**Rapporteur** : Patrick RIEHL

**Détail des votes : ADOPTÉE A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

*82 pour / 0 contre / 7 abstentions / 0 ne prend pas part au vote*

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

- **ADOPTE** le principe de reversement d'une partie de la taxe d'aménagement selon les modalités arrêtées ci-dessus ;
- **DELEGUE** à Monsieur le Président la conclusion des conventions de reversement de la taxe d'aménagement avec les communes membres pour les modalités de reversement 1 et 2.
- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget Parc de stationnement de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

### **DELIBERATION N°2022-250** – Rapport sur les orientations budgétaires (ROB) 2023

**Rapporteur** : Patrick RIEHL

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du Rapport sur les Orientations Budgétaires 2023 présenté

### **DELIBERATION N°2022-251** - Décision modificative n°1 – Budget annexe de stationnement

**Rapporteur** : Patrick RIEHL

#### **Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

*82 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote*

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget Parc de stationnement de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

**DELIBERATION N°2022-252** - Société publique locale gestion aménagement et construction (GAC) : Entrée au capital de la commune de Mézières-en-Drouais, approbation des modifications statutaires et du pacte d'actionnaires

**Rapporteur** : Gérard SOURISSEAU

#### **Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

*83 pour / 0 contre / 0 abstention / 1 ne prend pas part au vote*

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

- **APPROUVE** l'entrée au capital de la commune de Mézières-en-Drouais, et en conséquence la modification de la composition du conseil d'administration et la modification corrélative des articles 7 et 13 des statuts dont le projet est annexé à la présente délibération ;
- **APPROUVE** le projet de pacte d'associés
- **DONNE** tous pouvoirs au représentant de la Communauté d'agglomération pour signer ledit pacte d'associés au nom et pour le compte de la Communauté d'agglomération

**DELIBERATION N°2022-253** - Société publique locale gestion aménagement et construction (GAC) : Avis sur la gouvernance de la SPL

**Rapporteur** : Gérard SOURISSEAU

**Détail des votes : ADOPTÉE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

*77 pour / 5 contre / 1 abstention / 1 ne prend pas part au vote*

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

- **APPROUVE** le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général de la SPL Gestion Aménagement Construction qui pourraient être confiées à la Commune de Dreux, représentée par Monsieur Jean-Michel POISSON.
- **DONNE** tout pouvoir au représentant de la Communauté d'agglomération à l'Assemblée Générale de la SPL GAC pour porter un vote favorable au projet de modification des articles 7 et 13 des statuts de la Société et à la nouvelle répartition des sièges d'administrateur

**DELIBERATION N°2022-254** – Modification du tableau des effectifs

**Rapporteur** : Caroline VABRE

**Détail des votes : ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

*85 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote*

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

- **CRÉÉ** les 29 postes détaillés ci-dessus (dont 24 postes liés aux avancements de grade) ;
- **INSCRIT** : les crédits budgétaires correspondants ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à ces créations.

**DELIBERATION N°2022-255** – Dérogation au repos dominical pour l'année 2023 pour les communes de d'Anet, de Dreux et Vernouillet

**Rapporteur : Gérard SOURISSEAU**

**Détail des votes : ADOPTÉE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

*75 pour / 8 contre / 1 abstention / 0 ne prend pas part au vote*

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

- **EMET** un avis favorable à la dérogation au repos dominical des salariés dans les commerces de détail à visées alimentaires et non alimentaires, et les commerces de professions automobiles pour les communes d'Anet, de Dreux et de Vernouillet pour l'année 2023 suivant les dates proposées ;
- **RAPPELLE** que cette dérogation bénéficiera à la branche commerciale dans son intégralité.

**DELIBERATION N°2022-256** – Approbation des tarifs des activités sur le plan d'eau de Mézières-Ecluzelles

**Rapporteur : Daniel RIGOURD**

**Détail des votes : ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

*84 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote*

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

- **APPROUVE** les tarifs présentés et applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à cette délibération

**DELIBERATION N°2022-257 – Renouvellement du classement de l’Office de Tourisme de la Communauté d’agglomération du Pays de Dreux**

**Rapporteur : Pierre SANIER**

**Détail des votes : ADOPTÉE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

*84 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

- **ACCEPTE** : le renouvellement du classement de l’Office de Tourisme de la Communauté d’agglomération du Pays de Dreux en catégorie II

**DELIBERATION N°2022-258 – Approbation de la charte de gouvernance et de coopération entre la Communauté d’agglomération du Pays de Dreux et les syndicats intercommunaux**

**Rapporteur : Jérôme DEPONDT**

**Détail des votes : ADOPTÉE A L’UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

*84 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

- **APPROUVE** la charte de gouvernance et de coopération entre la Communauté d’agglomération du Pays de Dreux et les syndicats intercommunaux ;
- **DIT que la charte est destinée à chaque représentant de la Communauté d’agglomération** désigné par le conseil communautaire pour siéger au sein des instances des syndicats concernés et à l’exécutif de ces syndicats ;
- **AUTORISE** le Président à notifier la présente charte à chacun des présidents de syndicats concerné par un transfert de compétence communautaire et aux élus désignés pour siéger au sein de ces syndicats.

**DELIBERATION N°2022-259 – Exercice des compétences production et distribution d’eau potable sur le périmètre des communes de Châtaincourt, Escorpain, Laons et Prudemanche : Avis sur le projet de modifications statutaires portant extension du périmètre du Syndicat d’Adduction des Eaux de la Paquetterie (SAEP) -Transfert de la compétence au SAEP - Désignation des représentants de la Communauté d’Agglomération au sein du SAEP**

**Rapporteur : Pascal LEPETIT**

## **Détail des votes : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

*81 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote*

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

- **EMET** un avis favorable sur le projet de modifications statutaires portant extension du périmètre du SAEP et sur le projet de statuts associé
- **APPROUVE**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le transfert de la compétence eau potable pour le territoire des communes de Châtaincourt, Escorpain, Laons et Prudemanche au syndicat d'adduction des eaux de la Paquetterie (SAEP), sous réserve de l'effectivité de l'extension du périmètre syndical et l'édition de l'arrêté inter préfectoral portant approbation des statuts et emportant transfert de l'ensemble des droits et obligations des collectivités compétentes en matière d'eau potable au jour du transfert et, notamment ceux hérités du SICELP, au SEAP,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce transfert,
- **DESIGNE** les représentants de l'agglomération au sein du comité syndical du SAEP par les conseillers communautaires listés ci-dessus.

**DELIBERATION N°2022-260** – Exercice de la compétence eau potable – approbation et autorisation de signature des conventions de délégation avec les communes et le SIPEP

**Rapporteur : Pascal LEPETIT**

## **Détail des votes : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

*81 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote*

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

- **APPROUVE** les conventions de délégation de l'eau potable à conclure avec les 19 communes citées ci-dessus et le SIPEP pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions de délégation respectivement avec chacune des collectivités listées ci-dessus, et l'ensemble des documents afférents à la mise en œuvre de ces conventions



**DELIBERATION N°2022-261**– Exercice de la compétence assainissement collectif sur le périmètre des communes d’Anet, Broué, Bû, Marchezais, Saussay, Serville, Berchères-sur-Vesgre, La Chaussée-d’Ivry, Rouvres : Avis sur le projet de modifications statutaires portant prise de la compétence assainissement collectif et extension du périmètre du SMICA - Transfert de la compétence au Syndicat Mixte du Canton d’Anet (SMICA). Désignation des représentants de la Communauté d’Agglomération au sein du SMICA

**Rapporteur : Pierre LEPORTIER**

**Détail des votes : ADOPTÉE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

*77 pour / 0 contre / 0 abstention / 2 ne prend pas part au vote*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

- **EMET** un avis favorable sur le projet de modifications statutaires relatif à la prise de la compétence à la carte « assainissement collectif » et à l’extension du périmètre du SMICA et sur le projet de statuts associé ;
- **APPROUVE**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le transfert de la compétence assainissement collectif pour le territoire des communes d’Anet, Berchères-sur-Vesgre, Broué, Bû, La Chaussée d’Ivry, Marchezais, Rouvres, Saussay et Serville au Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d’Anet (SMICA), sous réserve de l’effectivité de la prise de compétence à la carte « assainissement collectif » par le SMICA et l’édiction de l’arrêté préfectoral portant approbation des statuts et emportant transfert de l’ensemble des droits et obligations des collectivités compétentes en matière d’assainissement au jour du transfert et, notamment, ceux hérités du syndicat Intercommunal Mixte d’Assainissement de Bû et Rouvres (SIMABR) et du Syndicat Intercommunal d’Assainissement de la Vesgre Aval (SIAVA) au SMICA ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de ce transfert.
- **DESIGNE** les représentants de l’agglomération au sein du comité syndical du SMICA par les conseillers communautaires.

**DELIBERATION N°2022-262**– Exercice de la compétence assainissement – approbation et autorisation de signature des conventions de délégation avec les communes

**Rapporteur : Pierre LEPORTIER**

**Détail des votes : ADOPTÉE A L’UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

*80 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote*

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **APPROUVE** les conventions de délégation de l'assainissement à conclure avec Maillebois et Saint-Maixme-Hauterive pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions de délégation respectivement avec chacune des collectivités listées ci-dessus, et l'ensemble des documents afférents à la mise en œuvre de ces conventions

**DELIBERATION N°2022-263**– Approbation du principe de gestion en concession de service public de type régie intéressée du service public de l'assainissement collectif des territoires raccordés aux systèmes d'épuration collectifs situés sur les communes de Châteauneuf-en-Thymerais, Dreux, Ezy-sur-Eure, Ivry-la-Bataille et le hameau de Cherville (Villemeux-sur-Eure) et présentation des principales caractéristiques du contrat

**Rapporteur : Pierre LEPORTIER**

**Détail des votes : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

*79 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote*

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **APPROUVE** le principe de gestion en concession de service public de type régie intéressée du service d'assainissement collectif pour les communes raccordées aux systèmes d'épuration collectifs situés sur les communes de Châteauneuf-en-Thymerais, Dreux, Ezy-sur-Eure, Ivry-la-Bataille et le hameau de Cherville (Villemeux-sur-Eure) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour la commune de Châteauneuf-en-Thymerais sur la base d'un contrat ayant pour terme le 31 décembre 2029 ;
- **APPROUVE** l'intégration, en option, de la gestion des eaux pluviales au périmètre contractuel ;
- **APPROUVE** les principales caractéristiques des prestations que devra assurer le futur concessionnaire telles qu'elles sont présentées dans le rapport joint en annexe de la présente délibération
- **DECIDE** de lancer la consultation auprès d'opérateurs économiques conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et dans le respect des dispositions du code de la commande publique ;

- **AUTORISE** l'autorité habilitée par le conseil communautaire à signer la convention de délégation de service public à engager et mener la procédure de publicité et de mise en concurrence et notamment la conduite des négociations, qui conduira au choix du concessionnaire conformément à la réglementation en vigueur.

**DELIBERATION N°2022-263**– Approbation du principe de gestion en concession de service public de type régie intéressée du service public de l'assainissement collectif des territoires raccordés aux systèmes d'épuration collectifs situés sur les communes de Châteauneuf-en-Thymerais, Dreux, Ezy-sur-Eure, Ivry-la-Bataille et le hameau de Cherville (Villemeux-sur-Eure) et présentation des principales caractéristiques du contrat

**Rapporteur : Pierre LEPORTIER**

**Détail des votes : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

*79 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

- **APPROUVE** le principe de gestion en concession de service public de type régie intéressée du service d'assainissement collectif pour les communes raccordées aux systèmes d'épuration collectifs situés sur les communes de Châteauneuf-en-Thymerais, Dreux, Ezy-sur-Eure, Ivry-la-Bataille et le hameau de Cherville (Villemeux-sur-Eure) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour la commune de Châteauneuf-en-Thymerais sur la base d'un contrat ayant pour terme le 31 décembre 2029 ;
- **APPROUVE** l'intégration, en option, de la gestion des eaux pluviales au périmètre contractuel ;
- **APPROUVE** les principales caractéristiques des prestations que devra assurer le futur concessionnaire telles qu'elles sont présentées dans le rapport
- **DECIDE** de lancer la consultation auprès d'opérateurs économiques conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et dans le respect des dispositions du code de la commande publique ;
- **AUTORISE** l'autorité habilitée par le conseil communautaire à signer la convention de délégation de service public à engager et mener la procédure de publicité et de mise en concurrence et notamment la conduite des négociations, qui conduira au choix du concessionnaire conformément à la réglementation en vigueur.

## **DELIBERATION N°2022-264**– Prévention des conflits d'intérêts

Procédure de déport des mandataires de la SEM Gédia dans le cadre de la procédure de délégation du service public de l'assainissement collectif des territoires raccordés aux systèmes d'épuration situés sur les communes de Dreux, Ezy-sur-Eure, Châteauneuf-en-Thymerais et Ivry-la-Bataille - Désignation des remplaçants des conseillers concernés

**Rapporteur : Jérôme DEPONDT**

**Détail des votes : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

*78 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote*

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

- **DECIDE** le déport de Messieurs Gérard Sourisseau et Pierre-Frédéric Billet dans la gestion de la procédure de publicité et de mise en concurrence qui conduira au choix du concessionnaire du service public d'assainissement collectif des territoires raccordés aux systèmes d'épuration collectifs situés sur les communes de Dreux, Ezy-sur-Eure, Châteauneuf-en-Thymerais et Ivry-la-Bataille ;
- **DIT** que les élus concernés ne devront utiliser aucun des pouvoirs qu'il détiennent de leurs fonctions exécutives pour influencer de quelle que manière que ce soit la procédure de dévolution du contrat et notamment qu'ils s'abstiendront de toute intervention relative à l'instruction, l'adoption, le suivi et l'exécution de décisions portant sur le dossier susmentionné, qu'ils ne signeront aucun document afférent au dossier susmentionné, ne donneront aucune instruction aux élus et aux services dans le cadre de la gestion du dossier susmentionné, ne participeront pas aux commissions préalables et ne prendront pas part aux délibérations des instances communautaires relatives au dossier susmentionné ;
- **DESIGNE** Monsieur Pierre Leportier pour remplacer Monsieur Le Président dans l'ensemble des fonctions inhérentes à la qualité d'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public et notamment pour engager et mener la procédure de publicité et de mise en concurrence et conduire les négociations dans la gestion du dossier susmentionné ;
- **DESIGNE** Monsieur Frédéric Giroux pour remplacer Monsieur le Président dans ses fonctions de Président de la commission de délégation de service public dans la gestion du dossier susmentionné
- **DESIGNE** Madame Sylvie Hénaux pour remplacer Monsieur Pierre-Frédéric Billet dans ses fonctions de membre titulaire de la commission de délégation de service public dans la gestion du dossier susmentionné.

**DELIBERATION N°2022-265**– Complément de délégation au Président pour la conclusion du contrat local de santé de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux

**Rapporteur** : Jérôme DEPONDT

**Détail des votes : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

*79 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

- **COMPLETE** la délibération n°2021-75 B du 12 avril 2021 par les attributions suivantes :
  - 39. Conclusion du contrat local de santé de l'agglomération du Pays de Dreux sous réserve de la compétence de l'agglomération qui sera actée par arrêté inter préfectoral portant approbation des statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux

**DELIBERATION N°2022-266** - Compte-rendu des actes pris par le Bureau communautaire et le Président dans le cadre de leurs délégations respectives

**Rapporteur** : Jérôme DEPONDT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

- **PREND ACTE** du compte-rendu des actes pris par le Bureau communautaire et le Président par délégation du Conseil communautaire

La fin de la séance est prononcée à 21 h 45

**L'intégralité des délibérations est tenue à votre disposition au Service des assemblées.**

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gérard Sourisseau', written in a cursive style.

Gérard SOURISSEAU